

M. GREEN: Ces amendements ne doivent pas être imprimés dans le bill avant leur adoption. Nous avons ici un exposé des amendements qui seront proposés par le gouvernement. Mais plusieurs changements sous forme d'amendements pourront survenir et le gouvernement peut décider la semaine prochaine de proposer une autre méthode.

Le PRÉSIDENT: S'il en est ainsi, les amendements seront proposés une deuxième fois. C'est tout.

M. GREEN: Il n'y a aucune raison de proposer ces amendements, et de faire imprimer ensuite le bill à nouveau. Nous n'approuvons nécessairement aucun de ces amendements.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. GREEN: Si vous procédez ainsi pour chaque amendement proposé, notre discussion sera interminable, et je prétends de plus que ce n'est pas juste envers les provinces de les mettre dans cette situation.

Voilà un point très délicat pour les provinces. Certaines provinces doutent que le gouvernement fédéral ait le droit de s'occuper de ces questions.

M. Low: Très bien!

M. GREEN: Nous devons prendre soin de ne pas échauffer les esprits davantage. Je juge parfaite la marche à suivre adoptée la semaine dernière par le Comité, à savoir d'interroger des témoins.

Le PRÉSIDENT: D'accord.

M. GREEN: Après avoir entendu les témoignages et du gouvernement fédéral et des provinces, le Comité étudierait le bill article par article. Vous changez maintenant cette ligne de conduite et vous vous proposez au point où nous en sommes de permettre la proposition d'amendements à cinq ou six articles différents, seulement, semble-t-il, en vue de la réimpression.

Le PRÉSIDENT: Si vous me permettez de prendre la parole comme président, je déclare avoir déjà une entente avec les fonctionnaires supérieurs du gouvernement de la province de Québec qui devaient décider la semaine dernière leur attitude concernant le bill. Quand le ministre a fait sa déclaration, j'ai communiqué personnellement avec un fonctionnaire supérieur du gouvernement de la province de Québec qui a déclaré que le gouvernement serait enchanté d'en avoir les détails le plus tôt possible afin de prendre une décision concernant les différents amendements que le gouvernement avait l'intention de proposer. Nous n'approuvons rien aujourd'hui.

M. GREEN: J'ai la parole.

Le PRÉSIDENT: Veuillez avoir l'amabilité de vous asseoir. Vous n'avez pas la parole quand le président parle. Tant que je serai président j'essaierai d'être juste envers tous. Le gouvernement a déclaré ici son intention d'apporter certains amendements. Les fonctionnaires supérieurs se trouvent ici aujourd'hui. Serait-il avantageux de recevoir leurs avis sur le bill tel que rédigé antérieurement ou tel qu'il sera proposé définitivement? Je crois qu'il est préférable d'examiner le bill avec les amendements proposés et de recevoir les avis des fonctionnaires supérieurs sur le bill tel que modifié par le gouvernement, de sorte que nous serons avisés sur le bill tel qu'il sera modifié. Pourquoi attendre la venue des représentants des provinces pour examiner les amendements? Si certaines provinces prenaient la question en considération en ignorant ces amendements, elles pourraient en venir à une certaine conclusion, tandis qu'en les connaissant, elles pourraient en arriver à une conclusion différente, vu que les amendements clarifient le bill.